

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-quatre , le 31 octobre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	15	en session ordinaire,
Pouvoirs :	/	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 25 octobre 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Gilles BOUTEILLER, Jean-Paul RIVIERE, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Roger BERNARD, Laurent DUPAS, Anne HUETZ.

Etaient absents : Joël BOBINEAU, Daniel RIDEAU.

Secrétaire de séance : M. Gérard GUIGNARD.

N° 2024-66-CS	VOTE DE LA GRILLE TARIFAIRE 2025
----------------------	---

Suite à l'avis de la Commission de Gestion du 12 septembre 2024 et du bureau du 17 octobre 2024, il est proposé de ne pas modifier la grille tarifaire de la redevance incitative des particuliers pour 2025.

Les tarifs des flux entrants en déchèterie sont retirés de la grille précédente, puisqu'ils suivront les données transmises ultérieurement par Trivalis. Ces tarifs feront l'objet d'une délibération à part en fin d'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-76,

Vu les Statuts du Sycodem,

Vu la délibération n° 2015-CS-35 instaurant la redevance incitative,

Considérant le règlement de facturation de la redevance incitative du Sycodem, le règlement intérieur des déchèteries et le règlement de collecte,

Il est proposé les **tarifs 2025** suivants :

REDEVANCES DES MÉNAGES

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS DE BACS ROULANTS					
Volume du bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Droit d'accès aux services	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Participation à la TGAP	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
Abonnement par bac d'ordures ménagères, selon volume	8 €	61 €	112 €	141 €	179 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €	59 €	59 €	59 €	59 €
Crédit levées ordures ménagères (6 levées incluses)	7 €	10 €	14 €	20 €	37 €
Crédit dépôts en PAV ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-	0 €-	0 €-	0 €-	0 €-
Crédit accès déchèterie (10 entrées incluses)	18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €
Montant de la Part Fixe	150,50 €	206,50 €	261,50 €	296,50 €	351,50 €

Prix de la levée du bac d'ordures ménagères, selon volume, au-delà des 6 levées de la part fixe	6 €	7 €	8 €	11 €	18 €
Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères au-delà des 4 dépôts gratuits	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Prix pour les accès supplémentaires en déchèterie, au-delà des 10 entrées de la part fixe	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS EXCLUSIVEMENT DE CARTE D'ACCÈS ET UTILISANT LE SERVICE D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Volume de la trappe des ordures ménagères	80 L
Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €

Abonnement PAV des ordures ménagères	25 €
Forfait collecte des emballages ménagers	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (26 dépôts inclus)	26 €
Crédit accès déchèterie (10 entrées inclus)	18,50 €
Montant de la Part Fixe	186,50 €

Prix du dépôt supplémentaire en PAV des ordures ménagères, au-delà des 30 dépôts de la part fixe	1,50 €
Prix pour les accès supplémentaires en déchèterie, au-delà des 10 entrées de la part fixe	6 €

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES DESSERVIS EN BACS COLLECTIFS

Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-
Crédit accès déchèterie (10 entrées inclus)	18,50 €
Montant de la Part Fixe	120,50 €

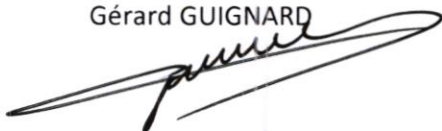
Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères au-delà des 4 dépôts gratuits	1,50 €
---	---------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les tarifs 2025 de la redevance incitative tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 31 octobre 2024,

Le secrétaire de séance,
Gérard GUIGNARD



Le Président,
Stéphane GUILLEON

